

Avis de constitution

SOCIETE « ASSINTRA & ZIRIPE CONSEIL » en abrégé « AZ CONSEIL »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE GROUPEMENT 4000
C VILLA 631, Lot 631, Ilot 14

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/06/2025, et enregistrés au CEPICI le 20/06/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ASSINTRA & ZIRIPE CONSEIL » en abrégé « AZ CONSEIL »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

- Ingénierie financière,
- Ingénierie réseau,
- Intelligence artificielle appliquée,
- Conseil et gestion de projets,
- Incubation d'entreprises,
- la prise de participation dans toutes sociétés,
- et toutes autres activités connexes

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières en Côte d'Ivoire comme à l'étranger, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE GROUPEMENT 4000
C VILLA 631, Lot 631, Ilot 14

Dirigeant(s) M KOFFI ASSINTRA MICHAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-03591 du 08/08/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°47382/GTCA/RC/2025 du 08/08/2025

